

N° 271 Du 27 messidor au Dix

LAISSEZ passer librement Jean Darnis domicilié à clermont municipalité
natif d' Morailles - département du Cantal âgé de 31 ans, taille
d'1m 705 m cheveux et sourcils chatains yeux noirs
front ouvert nez éprouvé bouché moyenne menton fourchu visage
oval marqué de petite lèvre inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant au Lyonnais ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif du maire de Mauriac
en date du 10 juillet 1793 et sur l'attestation du citoyen Jean Danartorg demeurant
à Aurillac et du citoyen Antoine Chablat demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et tout Darnis

Danartorg

Chablat

Darnis

N° 272 Du 1er thermidor au 10

LAISSEZ passer librement Pierre Sourin domicilié à clermont municipalité
natif de Châtelargue département du Cantal âgé de 60 ans, taille
d'1m 525 m cheveux et sourcils chatains gris yeux gris
front couvert nez beaufait bouché moyenne menton fourchu visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant au Lyonnais ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif du maire de Châtelargue
en date du 22 juillet 1793 et sur l'attestation du citoyen Charles Vignier demeurant
à Aurillac et du citoyen Jean Verbaux demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et lui fournisseur

Sourin Vignier

Leibaut

N° 273 Du 2 juillet

LAISSEZ passer librement Jacques Benoit domicilié à clermont municipalité
natif de Chavagnac département du Cantal âgé de 18 ans, taille
d'1m 675 m cheveux et sourcils chatains yeux noirs
front couvert nez gross bouché moyenne menton gaté visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant au Lyonnais ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif du maire de Chavagnac
en date du 21 juillet 1793 et sur l'attestation du citoyen Charles Vignier demeurant
à Aurillac et du citoyen Jean Verbaux demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et benoît uelasse pain

Vignier

Leibaut